

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction inter-régionale de la mer
Manche Est-mer du Nord*

Le Havre, le 10 janvier 2019

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

**La préfète de la région Normandie
préfète de la Seine-maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Unité Réglementation des Ressources Marines

ARRETE n° 05 / 2019

**Désignant les membres du comité de façade Manche Mer du Nord
de la pêche maritime de loisir**

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté n° 26/2015 du 16 février 2015 portant organisation du comité de façade Manche Est-mer du Nord de la pêche maritime de loisir ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 17.019 du 06 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°1200/2018 du 06 décembre 2018 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

CONSIDERANT les candidatures des différentes associations de la façade Manche-Est mer du Nord et la nécessité de représenter l'ensemble des pratiques de pêche de loisir au comité de façade ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés membres du comité de façade Manche Est-mer du Nord de la pêche maritime de loisir tels que prévu à l'article 3 de l'arrêté n°26/2015 du 16 février 2015 susvisé, les personnes désignées ci-dessous pour une durée de 3 ans (un lexique des sigles figure en annexe du présent arrêté) :

Département de la Manche			
ASSOCIATION	ACTIVITÉ PRINCIPALE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
APAM Le Senequet	Pêche à pied	Didier MABILLE	Denis HOLLEY
APAM Le Senequet	Pêche à pied	Michel DELISLE	Daniel RIQUIER
FNPP - CPML 50	Pêche à pied / pêche embarquée	Joël AUBERT	Patrick ALVES
FNPP - CPML 50	Pêche à pied / pêche embarquée	Bernard AVOINE	Patrick SIMON
FNPP - CPML 50	Pêche à pied / pêche embarquée	Allain COSSE	Guy BROQUAIRE
FNPP - CPML 50	Pêche à pied / pêche embarquée	Jean LEPIGOUCHET	Jacques LAVENAN
FNPP - CPML 50	Pêche à pied / pêche embarqué	Claude RENARD-DEWYNTER	Bernard CORBET
APP2R	Pêche à pied	Philippe VIGOUREUX	Max LECAMPION

Département du Calvados			
ASSOCIATION	ACTIVITÉ PRINCIPALE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Colleville Montgomery	Pêche embarquée	Alain PRIEUX	Jacques CAREME
Trip Normand/ Bernières sur mer	Pêche embarquée	Gérard WALTER	Gilles AUVRAY
Lion sur mer	Pêche embarquée	Michel SIQUOT	Loïc TOUZE
Saint Aubain sur mer	Pêche embarquée	Pierre FRANÇOIS	Antoine TIPHAINE

Département de la Seine Maritime			
ASSOCIATION	ACTIVITÉ PRINCIPALE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
FFPS Comité régional de Normandie	Pêche à pied	Jean-Pierre DEKNUYT	Laurent GESLAND

FFPS Comité régional de Normandie	Pêche à pied	Vacant	Vacant
FNPP-APPLH	Pêche embarquée	Patrick GOBBE	Jean Le Monze
FNPSA	Pêche sous-marine	Jean-Paul CARLI	Bernard ROSSELOT

Département de la Somme			
ASSOCIATION	ACTIVITÉ PRINCIPALE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Sport nautique valéricain	Pêche embarquée	Gilles BOURDREZ	Paul DESSUS

Département du Pas-de-Calais			
ASSOCIATION	ACTIVITÉ PRINCIPALE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
FFPS Comité régional Hauts-de-France	Pêche à pied surfcasting	Marcel NUTTENS	Michaël SAUVAGE
Comité Régional des pêcheurs de loisir en mer des Hauts de France	Pêche embarquée	Dominique VIARD	Richard RENAUX

Département du Nord			
ASSOCIATION	ACTIVITÉ PRINCIPALE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
FFPS Comité régional Hauts-de-France	Pêche embarquée	Michel CAZIN	Alain MAKA
FNPP-Comité Régional des pêcheurs de loisir en mer des Hauts de France	Pêche embarquée	Claude WADOUX	Jean-Paul Baheux

Article 2 :

L'arrêté n°87/2015 du 1^{er} juillet 2015 est abrogé.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision soit, d'un recours contentieux auprès de la juridiction administrative compétente, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

Pour la préfète de la région Normandie
et par subdélégation,

Par déléation,
La Cheffe du service
régulation des activités des emplois maritimes
Marie ROUYER

Collection des arrêtés : préfecture de Normandie

Destinataires :

DDTM-DML 14/50/59/62/76

Associations pêcheurs de loisir

Ifremer Port en Bessin/Boulogne-sur-mer

AFB

DIRM/ MT Caen et Boulogne

ANNEXE

Lexique des Associations

FFPS : Fédération française des pêches sportives

FNPP : Fédération nationale de la plaisance et de toutes les pêches.

FNPSA : Fédération nautique de pêche sportive en Apnée.

APAM LE SENEQUET : association des pêcheurs amateurs de la Manche-Le Sénéquet.

APP2R : Association pour une pêche à pied respectueuse de la ressource.

APPLH : Association pêcheurs plaisance Le Havre.